

ANNEXE 1 : IFSE ATTRIBUTION IFSE SELON LES GROUPES DE FONCTIONS

CATEGORIE A		Montant annuel plancher	Montant annuel plafond
Groupes	A1	25 000	30 000
	A2	15 200	20 200
	A3	10 330	15 330
	A4	9 670	14 670
	A5	7 910	12 910
Directeur Général des Services			
Cadre de Direction			
Chargé de mission doté d'une responsabilité d'encadrement ou de tutorat			
Chargé de mission détenant un niveau de technicité et d'expertise			
Chargé de mission ou de gestion ou assistant			
CATEGORIE B		Montant annuel plancher	Montant annuel plafond
Groupes	B1	13 500	17 500
	B2	8 120	12 120
	B3	7 500	11 500
Cadre de Direction			
Chargé de mission ou de gestion ou assistant de Direction détenant une expérience avérée			
Chargé de mission ou de gestion ou assistant			
Chargé de mission ou de gestion ou assistant			
CATEGORIE C		Montant annuel plancher	Montant annuel plafond
Groupes	C1	6 880	9 880
	C2	6 450	9 450
	C3	5 510	8 510
Chargé de mission opérationnelle avec sujétions particulières ou assistante de direction			
Chargé de mission ou de gestion ou assistant détenant une expérience avérée			
Assistant administratif ou technique			